Liberte Politique

Il n'y a pas que la messe - Les raisons d'une incompréhension.

Article rédigé par Jean-Pierre Maugendre, le 04 juillet 2016

[Source : Renaissance Catholique]

Ma chronique précédente La guerre liturgique se réveille en France! m'a valu les sévères remontrances de Madame L. « Je me sens profondément blessée et comme insultée par votre façon de considérer les membres de notre clergé (...) Pour en connaître un bon nombre, et ayant un fils séminariste, je vous prie de croire que vos jugements, émanant de personnes aussi éminentes soient-elles, ne m'empêcheront jamais de les respecter, de les aimer et de les admirer pour la charité, la foi, la rigueur intellectuelle, la vie de prière dont ils témoignent...je ne suis pas certain que vous oseriez dire en face à ces nombreux prêtres fervents ce que vous écrivez, en particulier l'analyse de Pierre Chaunu. » Si j'ai blessé Madame L., je le regrette sincèrement mais l'analyse de Pierre Chaunu, effectivement très critique sur le clergé des années 70 en France, ne me semble pas sans fondements. Qu'il me soit permis de l'étayer de quelques faits généraux ou ayant trait au diocèse de Rennes où j'ai passé mon adolescence.

Quelques faits

À partir de 1969, il a été enseigné comme rappel de foi indispensable, sous le patronage de la conférence des évêques de France, dans le célèbre Nouveau missel des dimanches à fleurs, en commentaire de l'épître aux Hébreux et comme définition parfaitement protestante de la messe : « Il s'agit simplement de faire mémoire de l'unique sacrifice déjà accompli. »

Où est la rigueur intellectuelle quand, dans le Credo, « *consubstantialem* » est traduit par « *de même nature* » ? La substance et la nature sont deux notions pourtant bien différentes.

C'est par la violence, en quelques mois, qu'a été imposée, en 1969, la célébration du nouvel Ordo de la messe.

Le Père Gagneux, dominicain du couvent de la rue de Brizeux à Rennes, avait obtenu l'autorisation de célébrer la messe selon l'antique rite dominicain à condition que cette célébration ait lieu à 5 heures du matin et *sine populo*. Les familles qui s'étaient repliées sur la messe dominicale de 8 h 30 à Saint-Germain, où se célébrait la messe selon la forme ordinaire mais avec le *kyriale* en latin, se voyaient régulièrement admonestées par le célébrant lorsque le communiant voulait recevoir l'hostie sur la langue : « *Tendez-la main !* » Il y eut aussi les coups de pied dans les jambes pour faire se lever ceux qui souhaitaient communier à genoux.

Ce fut également l'époque de l'introduction de la mixité dans les établissements scolaires diocésains par la fusion, entre autres, des établissements *Saint-Vincent et La Providence*. Ce qui devait arriver arriva et rapidement le directeur, un prêtre, disparut avec une élève pendant que le préfet de discipline, un autre prêtre, se faisait remarquer par son assiduité à inspecter les camions de médecine scolaire lorsque les jeunes filles y étaient convoquées pour une radiographie des poumons. N'oublions pas les religieuses en larmes parce qu'elles n'arrivaient pas à se faire respecter de grands escogriffes qui faisaient trente centimètres de plus qu'elles.

En 1987, il était toujours impossible de se marier en bénéficiant, pour la messe, de la forme extraordinaire du rite romain pourtant célébrée par un prêtre du diocèse de Rennes, oncle de la future mariée, détaché auprès d'un prestigieux établissement scolaire parisien. L'argument de l'évêque d'alors, Mgr Jullien, ancien curé de Saint-Louis à Brest, où de sa voix de stentor il fustigeait les *nouveaux pharisiens* qui faisaient une génuflexion avant de communier, était imparable : « *Si je donne l'autorisation il y aura d'autres demandes.* »

Accordons à Mgr d'Ornellas qu'il autorisa en 2007 la messe d'enterrement de mon père selon la forme extraordinaire du rite romain en l'église ... Saint-Germain.

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. Que madame L. se rassure. Tout est pardonné et était même oublié jusqu'à ce que Mgr d'Ornellas ne fasse remonter à la surface ces souvenirs douloureux mais apaisés. Je ne reproche rien à monseigneur de Rennes de ces événements dans lesquels il n'a aucune part de responsabilité, cependant il faudra bien que l'épiscopat français, toujours en mal de repentance, se repente un jour de ce qu'il a fait subir à trop de prêtres et de laïcs dont le seul crime était la fidélité.

À Rennes, le combat continue.

Les lettres de Mgr d'Ornellas aux fidèles de Saint-François des 19 et 22 juin sont un sommet d'hypocrisie épiscopale. « *J'aime tous les catholiques du diocèse* (...) *Je n'ai pas de double langage, même si une communication non maîtrisée a pu laisser penser le contraire* ». Qu'en termes délicats ces choses là sont dites! Or la sagesse populaire affirme qu'**il n'y a pas d'amour mais que des preuves d'amour**. Et ces preuves font cruellement défaut. En effet, Mgr d'Ornellas ne prend aucun engagement sur la pérennité de la présence de l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre (ICRSP) comme desservant de la chapelle Saint-François. La seule chose acquise est que la messe selon la forme extraordinaire se ra célébrée le dimanche par une équipe de prêtres du diocèse qui officieront à tour de rôle. Pas une raison n'est avancée pour justifier ce changement. Il n'est rien reproché à l'ICRSP ni au chanoine Cristofoli, bien au contraire. Nous sommes en plein arbitraire épiscopal.

En 2007, lors de son arrivée comme archevêque de Rennes, Mgr d'Ornellas avait ordonné deux prêtres. En 2016, après dix années d'épiscopat, il ordonnera un seul prêtre. Il est des signes plus évidents de réussite apostolique... Dans le même temps, la paroisse Saint-François aura la joie, cette année, de voir ordonné un de ses anciens paroissiens, mais au titre de l'Institut du Christ-Roi et non du diocèse. Chaque année, de manière régulière, cette communauté de sept cents personnes fournit des vocations qui ne rejoignent pas le séminaire diocésain. Clin d'œil malicieux de la Providence, Mgr Aumonier a ordonné en 2016 quatre prêtres à Versailles, dont un religieux, alors que l'église Saint-Louis du Port-Marly, communauté de mille cinq cents fidèles, verra aussi quatre de ses anciens paroissiens ordonnés prêtres pour l'éternité par le cardinal Burke. Ainsi, des communautés quasi insignifiantes numériquement sont à l'origine d'autant de vocations que des diocèses qui furent florissants. En 2016, il y aura eu a priori quatre-vingt quatre ordinations de Français selon la forme ordinaire, dont cinq pour la communauté Saint-Martin, et vingt et un selon la forme extraordinaire du rite romain (Institut du Bon Pasteur, Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, ICRSP, FSSPX). Ainsi, dans l'Église de France, les deux millions de paroissiens ordinaires (3% de 66 millions d'habitants) fournissent quatre fois plus de prêtres que les 100 000 paroissiens extraordinaires (5% des deux millions de pratiquants réguliers). Une communauté « extraordinaire » est donc, en terme de vocations, cinq fois plus « féconde » qu'une communauté « ordinaire ». Par quel miracle est-ce possible ? A-t-on entendu nos évêques s'interroger sur cette question? À ma connaissance non.

Il semblerait plutôt que certains aient pris ombrage de cette situation et aient décidé de procéder à une normalisation du type : *L'ordre règne à Varsovie*. La réflexion est, peut-être, que si ces communautés un peu à *la périphérie* venaient à dépendre plus directement de l'autorité diocésaine, les vocations qui en sont issues, sans oublier les quêtes car ces fidèles sont généreux, se dirigeraient alors vers le diocèse. Il s'agit là d'une grossière erreur d'analyse. En effet, l'attachement, exclusif, à la messe traditionnelle n'est pas un hochet ou un gri-gri qui agirait automatiquement, *ex opere operato*. Il y a la messe dominicale bien sûr mais il y a aussi selon l'heureuse expression de Mgr Brouwet, évêque de Lou rdes, « *tout ce qui va avec* ». C'est-à-dire : la prédication, la messe en semaine, les dévotions du premier vendredi du mois, les confessions, les vêpres et les saluts du Saint-Sacrement, la récitation du chapelet, le catéchisme, le scoutisme, la formation intellectuelle des jeunes, les visites aux malades, la célébration des funérailles, la direction spirituelle, etc. Pour cela, selon la belle prière pour obtenir des vocations sacerdotales et religieuses, il faut « *des prêtres qui aiment les âmes, les pauvres et la croix* ». Ce sont eux qui feront naître, par leur rayonnement personnel et

leur configuration chaque jour plus réelle au Christ crucifié, les vocations dont l'Église et le monde ont besoin. Cette concession d'une simple messe dominicale, sans pasteur attitré, est pire qu'une maladresse elle est une marque de mépris. Il existait, paraît-il, un *enseignement du mépris*, il existe touj ours une pratique épiscopale du mépris.

Un enjeu pour l'Église

C'est une image d'intolérance et de sectarisme que renvoie le primat de Bretagne à l'heure du dialogue interreligieux et de l'ouverture tous azimuts. Quel malheur qu'il n'y ait pas parmi les paroissiens de Saint-François plus d'homosexuels et de divorcés remariés. Toutes les portes de la cathédrale leur seraient grand ouvertes. S'il y avait en plus quelques musulmans ce serait parfait. Mais au-delà du cas rennais et de son caractériel pasteur c'est toute l'Église de France qui est interpellée. Les catholiques de France qui désirent vivre paisiblement leur foi selon les méthodes et la spiritualité qui ont sanctifié leurs anciens seront-ils éternellement des parias et des citoyens de seconde zone nonobstant le motu proprio *Summorum Pontificum* du pape Benoît XVI ?

Déjà, en 1964, Jean Madiran s'interrogeait : « Sommes-nous donc des chiens ? » Il apostrophait ainsi collégialement les évêques de France. Aujourd'hui certains, pas tous, méritent encore cette interpellation : « Ils sont juchés sur un immense désastre spirituel, les vocations taries, les séminaires intellectuellement à l'abandon, les chrétiens divisés, le peuple déchristianisé et généralement les pauvres, au lieu d'être évangélisés, les pauvres couverts de leur mépris, de leurs crachats, même pas reconnus. Ils sont les puissants, les maîtres, les administrateurs, les installés de ce désastre spirituel sans précédent peut-être dans l'histoire de l'Église de France. Et pour défendre l'arbitraire et l'abus de leur puissance ils n'ont pas une explication, une motivation, une analyse, une argumentation, une justification, pas une qui puisse résister au feu de la critique, au crible d'un débat contrad ictoire, à l'épreuve d'une confrontation avec les faits et ils le savent. Ah! Non, de personne à personne ce n'est pas leur mépris qui nous chagrine, c'est leur approbation qui nous épouvanterait. »